

COMMUNE DE OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil onze, le 10 octobre à 20 heures 30,
En exercice : 17	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni
Présents : 10	à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Votants : 14	Monsieur Jean-Louis CHAUVET, Maire.
Date de Convocation 04/10/2011	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-Louis Ragon, Mme Bernadette Martinez, Mr Olivier Gibault, Mmes Géraldine Otto, Lorna Gratacos, Mrs Alain Sanchez, Elen Bastet, Mme Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan.
Date d'affichage 17/10/2011	<u>Absents excusés représentés</u> : Mme Roselyne Blanc pouvoir donné à Mr Serge Menu ; Mr Franck Picco pouvoir donné à Mr Jean-Louis Chauvet ; Mr Etienne Lorenzo pouvoir donné à Mme Bernadette Martinez ; Mr David Michel pouvoir donné à Mr Olivier Gibault.
	<u>Absent excusé</u> : Mr Gérard Faucher.
	<u>Absents</u> : Mrs Jean-Luc Sauneuf, Fabrice Pouilly.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Jean-Louis Ragon.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier Conseil Municipal, nombre de naissances : 0 ; Nombre de mariages : 0 ; nombre de décès : 0. Le nombre de demandeurs d'emploi 97 au 15 septembre 2011.

Informations diverses :

C Aide exceptionnelle de l'Etat :

Monsieur le Maire informe que suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention et avec le soutien de Monsieur Jean-François Copé, une aide exceptionnelle d'un montant de 3.000 euros a été octroyée à la Commune par Monsieur le Président de la République, Nicolas Sarkozy, pour les travaux de rénovation de couverture et de remplacement des huisseries du bâtiment communal utilisé par l'association Phot'Ostéracien. **Monsieur le Maire** rappelle que le coût H.T. des travaux s'élève à la somme de 14.730 euros et il remercie Monsieur le Président de la République Nicolas Sarkozy ainsi que Monsieur le Député Jean-François Copé.

C Visite de Monsieur Copé :

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Député de Seine-et-Marne Jean-François Copé sera en visite sur la Commune le Samedi 05 Novembre 2011. Cette matinée sera orchestrée de la manière suivante :

- de 10 h 30 à 11 h : rencontre conviviale avec les membres du Conseil Municipal,
- de 11 h à 12 h : rencontre avec la population en compagnie des membres du Conseil Municipal.

C P.A.V.E. :

Monsieur le Maire informe que comme indiqué dans l'Ostéracien qui vient de paraître, la municipalité va mettre en œuvre une commission locale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Cette commission va être créée pour début 2012, et est ouverte aux membres du conseil municipal ainsi qu'aux Ostéraciens présentant un handicap ou pouvant amener des données techniques de part leur profession. La commission aura environ une année de travail pour recenser tous les problèmes d'accessibilité aux personnes handicapées ; ceux-ci concernent principalement les trottoirs et la voirie car tous les bâtiments communaux sont aux normes. **Monsieur le Maire** précise que seules les communes de 5.000 habitants et plus, ont l'obligation de créer une commission ; néanmoins, la commune de Oissery

va tout de même en créer une. Une fois que tous les travaux seront recensés, la liste ainsi établie servira de base de travail pour le prochain mandat.

C Tentative de vol avec effraction :

Monsieur le Maire informe que vendredi dernier, un cambriolage s'est déroulé, résidence du Gros Merisier. Les malfaiteurs ont ensuite tenté de renouveler leur action chemin de Rougemont mais deux agents municipaux se rendant à l'endroit de déverse des déchets verts ont trouvé suspect la présence de 3 ou 4 individus devant une maison dont une fenêtre était ouverte. Les individus voyant les agents municipaux, ont pris la fuite en direction de Brégy dans un véhicule Ford de couleur vert clair avec des vitres teintées. Le Lieutenant Navion de la Gendarmerie de Saint-Souplets souligne l'excellente attitude des employés qui manifestement ont permis d'éviter un deuxième cambriolage. **Monsieur le Maire** remercie les agents communaux.

C Travaux de fibre optique :

Monsieur le Maire informe que des travaux de fibre optique se sont déroulés au mois d'août, lesquels ont été fort mal réalisés. Ces travaux sont financés par le département en relation avec les sociétés Sémafor77 et INEO lesquelles ont sous-traité à une entreprise. Les travaux vont par conséquent être repris dans leur intégralité risquant d'occasionner des problèmes de circulation avec les bus au niveau du collège.

C Travaux de voirie rues Jean des Barres et Henri Dunant :

Monsieur le Maire informe que les travaux vont démarrer à compter du 24 octobre prochain pour une période de deux mois.

C Travaux de trottoirs :

Monsieur le Maire informe que les travaux de trottoirs rues Jean des Barres et de Flandres vont commencer le 17 octobre prochain pour se terminer le 24 octobre.

C Point à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajouter deux points à l'ordre du jour, lesquels sont les suivants :

- Modification du Plan d'Occupation des Sols,
- Acquisition d'une parcelle de terrain.

Le Conseil Municipal émet à un avis favorable à l'unanimité.

Modification du Plan d'Occupation des Sols.

Monsieur le Maire expose qu'il est souhaitable de procéder à une nouvelle modification du Plan d'Occupation des Sols afin de rectifier des articles de la zone UA, de modifier les limites entre les zones UA et UB et de supprimer la section à Plan de Masse. Le Cabinet Duris Mauger a été sollicité pour l'élaboration de cette modification, lequel a adressé un devis d'un montant de 4.200 euros H.T. concernant sa mission, et comprenant :

- Dossier de modification : notice explicative, règlement existant, règlement modifié, plans,
- Etude du rapport du Commissaire Enquêteur,
- Formalisation du dossier d'approbation,
- Suivi administratif.

Monsieur le Maire indique qu'il faut compter environ trois mois pour que cette modification soit effective. **Monsieur le Maire** demande aux membres présents l'autorisation de prescrire la modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols conformément aux articles L.123-13 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal émet à un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de signer la lettre de commande présentée par le Cabinet Duris Mauger correspondant à la prestation de modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Oissey, laquelle s'élève à un montant H.T. de 4.200 euros (quatre mille deux cents euros).

Le Conseil Municipal émet à un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire termine en précisant que les frais seront provisionnés sur le budget de l'exercice 2012.

Acquisition d'une parcelle de terrain.

Monsieur le Maire expose que pour une meilleure visibilité il est proposé d'acquérir 200 m² de la parcelle YC 18 située sur la RD 41 en direction de Saint-Soupplets permettant d'abaisser la hauteur du talus. **Monsieur le Maire** demande aux membres présents l'autorisation d'acquérir 200 m² de la parcelle YC 18, pour un montant de 1.000 euros (mille euros) toutes charges comprises, de signer le procès verbal de délimitation et de signer chez le notaire le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir.

Le Conseil Municipal émet à un avis favorable à l'unanimité.

Maisons des Associations – Travaux supplémentaires de plomberie – Signature du devis.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de plomberie de la Maison des Associations, il convient de prévoir des travaux supplémentaires en vue de la création future d'un appartement au 1^{er} étage du bâtiment. **Monsieur le Maire** précise que ces travaux devaient être réalisés par l'Association Initiatives 77 mais afin d'éviter par la suite des problèmes d'assainissement, il est préférable de faire appel au plombier ayant réalisé les autres travaux dans ce même bâtiment. **Monsieur le Maire** ajoute que l'enveloppe budgétaire consacrée aux travaux n'est à ce jour aucunement dépassée et propose la signature du devis complémentaire présenté par la Société Merklen d'un montant H.T. de 1.689 euros soit 1.781,90 euros T.T.C. (mille sept cent quatre vingt un euros quatre vingt dix centimes).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Autorisation de division d'une parcelle pour régularisation en vue d'un échange.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de régulariser une très ancienne situation vieille d'environ 30 ans, concernant un échange de parcelles. **Monsieur le Maire** demande aux membres présents l'autorisation de signer la convention présentée par le Cabinet Guerraud, par laquelle il est convenu ce qui suit :

- L'A.F.R. de Oissery cède à Mme Parent Christiane l'extrémité sud-ouest du Chemin du Gros Merisier soit 113 m²,
- L'A.F.R. de Oissery cède à la Commune de Oissery la partie se retrouvant dans la rue des Flandres soit 55 m²,
- Mme Parent Christiane cède à la Commune de Oissery la partie se retrouvant dans la rue des Flandres soit 169 m²,
- La Commune de Oissery cède à Mme Parent Christiane une partie de la parcelle B 567 soit 7 m²,
- La Commune de Oissery cède à l'A.F.R. de Oissery la parcelle B 566 et une partie de la parcelle B 567 pour 100 m²,
- La Commune de Oissery et l'A.F.R. de Oissery donnent pouvoir au Cabinet Guerraud pour réaliser la division cadastrale correspondante,
- Le notaire chargé de l'acte de cession sera Maître BOELHER Isabelle,
- Dit que les frais de Notaire seront à la charge de la Commune,
- Dit que les frais de Géomètre seront à la charge de Mme Parent Christiane.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Espaces naturels sensibles – Accord de création.

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs années, soit environ 5 ans, le Conseil Général travaille sur le projet de création d'un espace naturel sensible. Le comité de suivi des Espaces Naturels Sensibles s'est réuni le 22 septembre dernier et a donné un avis favorable au projet de création du périmètre de préemption Espaces naturels Sensibles dénommée « Les Vallées de Forfry ». L'extension du tracé du périmètre de préemption sera situé sur tous les terrains entre la commune de Saint-Pathus et la commune de Forfry. **Monsieur le Maire** précise qu'il n'y aura pas d'expropriation, il s'agit là d'un droit de préemption en cas de vente et demande aux membres présents un accord à la création d'un périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles par le Département de Seine-et-Marne sur le site dénommé « Les Vallées de Forfry » dont la liste des parcelles est la suivante :

Section	N° du plan des parcelles
B 1	501 et 502
B 3	132 – 133 – 134 – 1208 – 1255 -1254 – 146 – 155 – 161 – 1009 – 1010 - 1127
D 2	115 - 118 à 122 - 132 – 133 – 134 – 217 – 227 - 293
D 3	136 – 138 – 139 – 140 – 141 – 180 – 181 – 182 – 183 - 225

La délibération ainsi que le plan de situation et de délimitation permettant de localiser le site seront affichés en mairie. Sur ce site, le droit de préemption est conservé par le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Oissery devra participer à l'entretien et à la surveillance du site au fur et à mesure des acquisitions des parcelles de ce périmètre par le Département de Seine-et-Marne, sur la base d'une convention établie d'un commun accord.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Centre de gestion – Contrats d'assurances des risques statutaires.

Monsieur le Maire expose que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel, signé dans le cadre d'un contrat-groupe avec le Centre de Gestion, arrive à échéance et il demande aux membres présents l'autorisation de charger le centre de gestion à souscrire des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès de la compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses.

C Mutation d'un agent :

Monsieur le Maire informe que Madame Aurélie Semprez-Buzzetti quittera ses fonctions au sein de la municipalité le mardi 18 octobre prochain. A l'occasion de son départ, un verre de l'amitié sera offert par la municipalité ; les personnes souhaitant être présentes seront les bienvenues. Madame Aurélie Semprez-Buzzetti est remplacée par Madame Julia Vieira-Rodrigues, laquelle a en charge l'urbanisme et la comptabilité.

C C.C.A.S. :

Monsieur le Maire informe que le repas des anciens organisé par le C.C.A.S. se déroulera à Reims le Lundi 17 Octobre 2011.

C Don du Sang :

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle collecte de sang est organisée dans la Salle Polyvalente le Mardi 18 Octobre 2011 de 15 heures à 20 heures.

C Emprunts toxiques :

Monsieur le Maire informe que les médias parlent beaucoup ces temps-ci des emprunts toxiques contractés par les collectivités auprès de Dexia et souhaite rappeler aux administrés que la commune de Oisery ne rentre en aucun cas dans ce contexte et il donne la parole à Monsieur Serge Menu en charge des finances.

Monsieur Serge Menu indique que les prêts toxiques sont des emprunts indexés sur le Dollar et le Franc Suisse et non capés ; en effet, un prêt à taux non capé n'est d'aucune sécurité. En 2005 lors du réaménagement de la dette de la commune ce type de prêt avait été proposé mais un choix de gestion de « bon père de famille » sans contracter forcément un prêt moins cher mais sans risque avait été choisi. La commune de Oisery a un prêt à taux fixe évitant tout risque de hausse. **Madame Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan** Conseillère Municipale indique qu'il s'agit là d'une deuxième communication concernant les prêts de la commune et que c'est très important de communiquer sur ce sujet. Elle remercie Monsieur Serge Menu lequel avait fait le bon choix de prêt pour la municipalité. **Monsieur le Maire** ajoute que la commune n'est par conséquent pas touchée par ces « emprunts toxiques », que les prêts de la commune avaient été réaménagés avec les membres de l'ancien conseil municipal.

C Transports scolaires :

Madame Lorna Gratacos Conseillère Municipale demande que les chauffeurs des transports scolaires de la CIF déposent les élèves à l'arrêt prévu à cet effet devant le Collège Jean des Barres et non sur la route départementale. **Monsieur le Maire** répond que le nécessaire a été fait et que les informations concernant les problèmes de la ligne 714 ont été remontées auprès de la CIF. Normalement tous les soucis sont résolus. **Madame Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan** indique que ces problèmes sont récurrents ; tous les ans c'est la même chose et les élèves sont quelque-fois réprimandés par leur établissement scolaire. **Monsieur le Maire** ajoute

que les bus avaient été doublés sur la ligne 714 mais sans pour autant résoudre tous les problèmes de début d'année scolaire.

✓..... **Monsieur le Maire** demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 25 .